



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 10 avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 31/03/2025
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 39
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 43
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François, ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD François, MILHORAT Nathalie, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), TEXIER Lionel (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SAHL Philippe (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, BUOSI Johnny (Saint-Ybars), BUFFA Marie (Villeneuve du Latou).

ETAIENT ABSENTS : PEREIRA-NANTERRE Jérôme (Les Bordes sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou).

ETAIENT EXCUSES : VANDERSTRAETEN François (Artigat), LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize).

PROCURATIONS : VANDERSTRAETEN François à SARDA Manuel, LABORDE Jean à COURNEIL Jean-Claude, SACILOTTO Claudine à LLUIS Claude, MARTINEZ Rolande à ROUMAT Guy.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MILHORAT Laurent

Délibération n° 2025-43 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : FIXATION DU PRIX DE VENTE DU BATIMENT DE SABARAT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors du conseil communautaire en date du 19 décembre 2024, la cession du bâtiment de Sabarat, sis 6 Place du Chanoine Pouech, parcelle cadastrée B 152, a été validée à l'unanimité.

Monsieur le Président propose un prix de vente à 30 000 € dont 5 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- fixe le prix de la vente à 30 000 € dont 5 000 € de commission d'agence à la charge du vendeur.

- autorise Monsieur le Président à signer la promesse de vente ainsi que l'acte de vente du bâtiment sis à Sabarat 6 Place du Chanoine Pouech, parcelle cadastrée B152 ainsi que tout document afférent à cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
MILHORAT Laurent

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude